

Image not found or type unknown



Concervation de mes droits sociaux.

Par **Zef43**, le **06/03/2012** à **18:10**

Bonjour,rnrnJe vais être licencié économique d'une société, je crée dans la foulée ma société sans exécuter ni enregistrer mon préavis de 3 mois. Si mes affaires tournent mal, puis-je prétendre à conserver mes droits ?